



Motion du Col du Glandon 2015

22 aout 2015

Pour la sauvegarde de l'économie pastorale menacée par le loup : il y a urgence !

Constatant

- La nouvelle mobilisation des élus et éleveurs au Col du Glandon, réunis dans la continuité des 400 conseils municipaux et Communautés de Communes signataires de la motion de 2014.
- Le changement de comportement des loups qui contournent les dispositifs de protection et perdent leur crainte de l'homme, ce qui engendre une situation reconnue comme catastrophique.
- Les difficultés croissantes et généralisées des éleveurs confrontés au loup conduisant à la mise en péril de leur activité, voire à l'abandon des projets d'élevage.
- La perte d'efficacité des mesures de protection mises en œuvre depuis 25 ans.

Considérant que

- Le travail des éleveurs est un pilier incontournable de l'économie de la montagne et de la ruralité, source de produits de proximité et de qualité, garant de la biodiversité.
- Les élus locaux sont en première ligne dans les différents territoires, en charge de la sécurité des biens et des personnes, en phase avec les réalités de terrain, en capacité de témoigner et de porter la parole.
- Les paysages pastoraux et les produits de l'économie pastorale sont les moteurs de l'économie touristique.
- La présence des chiens de protection devient une difficulté majeure dans la gestion des activités touristiques.

Nous refusons

- Que soient banalisés les attaques et les dégâts sur les troupeaux.
- Que soit banalisée la détresse des éleveurs et de leurs familles.
- Que soit dénié le bien-être animal quand il s'agit des animaux domestiques attaqués.
- Que soient laissés en friche du fait du loup les espaces ruraux et montagnards.
- Que le loup soit considéré comme le garant de la qualité de nos espaces naturels.

En réponse, nous attendons

- Une information objective et transparente, rendant compte des difficultés réelles des éleveurs, auprès de la population.
- Une prise en charge de cette situation de crise par nos parlementaires pour faire évoluer de façon urgente la législation, en lien avec les élus de proximité.
- Une véritable gestion du loup mobilisant pleinement les services de l'Etat, les louvetiers et les chasseurs avec des moyens appropriés.
- Le déclassement du loup de la liste des espèces protégées de la Convention de Berne et de la Directive Habitat.
- La mise en œuvre de toute forme de solutions facilitant sans délais les prélèvements
- Une clarification sur l'hybridation touchant la population de loups de souche italienne présente en France, et une action des pouvoirs publics en conséquence.
- La construction à l'échelle européenne d'un espace d'échange et de propositions intégrant élus, éleveurs, chasseurs, représentants des activités économiques.